



Zoom 2024 sur la finance solidaire

Sommaire



Édito	3	
Résumé et messages clés	4	
2023, année de croissance pour la finance solidaire		
L'épargne solidaire	6	
L'épargne salariale solidaire	6	
La gestion de fonds solidaires	8	
L'épargne collectée par les entreprises et financeurs solidaires	8	
L'épargne collectée par les livrets solidaires	11	
L'épargne de partage	12	
Les investissements solidaires	14	
Les investissements des entreprises solidaires	15	
Les investissements des financeurs solidaires, banques et fonds solidaires	16	
Note méthodologique		
Glossaire	19	
Table des figures et tableaux		

Édito

À destination des professionnels du secteur, le Zoom sur la finance solidaire fournit une analyse détaillée de l'écosystème de la finance solidaire : activités des acteurs (banques, gestionnaires d'actifs, entreprises...), ressources collectées et investissements réalisés pendant l'année 2023.

En 2023, la finance solidaire continue d'évoluer dans un contexte de transformations réglementaires et d'attentes accrues des investisseurs et épargnants. L'encours des placements atteint les 30 milliards d'euros, contre 26,3 en 2022, soit une hausse de 3,8 milliards d'euros.

Les quelques faits marquants de 2023 :

- L'épargne salariale solidaire continue d'être attractive et connait une hausse de 2,7 Mds€. Celle-ci représente 9,5 % de l'épargne salariale nationale. Il est à noter que l'épargne salariale solidaire croît plus vite que l'épargne salariale (+17,6 % contre +15,7 %).
- La bonne tenue des marchés financiers a contribué à l'évolution positive des encours et à rendre les fonds solidaires plus attractifs pour le grand public. Cette situation a permis un flux d'investissement solidaire relativement élevé et le versement de dons via les fonds de partage, illustrant la capacité des fonds solidaires à lier performances financière et extra-financière.
- La hausse des taux a permis aux livrets de partage de verser bien plus de dons aux associations cette année: ils sont passés de 4,8 à 8,5 millions d'euros entre 2022 et 2023, soit une hausse de 78 %.
- Les investissements solidaires ont connu une baisse de 21 %, bien que leur niveau reste élevé et proche de celui de 2021 (l'année 2022 ayant été une année exceptionnelle).

L'épargne solidaire ne constitue qu'une petite partie de l'épargne des Français : en 2023, elle ne représente que 0,5 % de l'épargne financière des ménages. Il est donc

crucial de réfléchir aux moyens d'accroître cette épargne pour avoir un impact plus large et plus durable.

Pour cela, la réglementation joue un rôle déterminant, et les effets positifs des lois de Modernisation de l'Economie (LME) et Pacte sont indéniables. Aujourd'hui, le cadre législatif est stabilisé et l'épargne se dirige de plus en plus vers des produits à impact socio-environnemental, même s'il faut toujours rester vigilant, comme nous l'a montré la récente tentative d'orienter l'épargne de livrets réglementés vers l'industrie de la défense.

Le succès repose maintenant sur l'engagement de l'ensemble des acteurs ; distributeurs, banquiers et assureurs. Orienter les épargnants vers des produits solidaires et assurer la pérennité de la finance solidaire dépend du volontarisme des grands réseaux de distribution en général, et de la formation des conseillers bancaires en particulier.

De plus, ces derniers mois, les labels extra-financiers ont connu une crise de confiance, critiqués pour leur manque d'exigence concernant le financement d'activités nuisibles à l'environnement. Le label Finansol a évolué pour intégrer des critères d'impact social plus stricts, une vérification de la démarche d'impact, ainsi qu'une politique d'exclusion claire concernant les énergies fossiles (2024). Une plus grande transparence est ainsi assurée, ainsi que la fiabilité des produits financiers solidaires, ce qui garantit aux épargnants qu'ils ne financeront pas d'activité en contradiction avec leurs engagements socio-environnementaux.

Nous espérons que ce Zoom sur la finance solidaire vous inspirera et vous encouragera à la soutenir. Ensemble, continuons à bâtir une finance qui place l'impact social et environnemental au cœur de ses préoccupations. Merci pour votre engagement continu et excellente lecture.

Nicolas Mottis Président du Conseil scientifique de FAIR

Résumé

ET MESSAGES-CLÉS

Les ressources collectées dans le cadre de la finance solidaire proviennent de différents placements : les épargnants peuvent souscrire à ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en souscrivant des titres émis par des entreprises et financeurs solidaires, principalement des parts de capital (épargne collectée directement par les entreprises solidaires). Via ces 3 canaux, l'encours de l'épargne solidaire atteint les 30 milliards d'euros à fin 2023 (voir Tableau 1), ces 30 milliards d'euros représentant l'ensemble des capitaux collectés et placés.

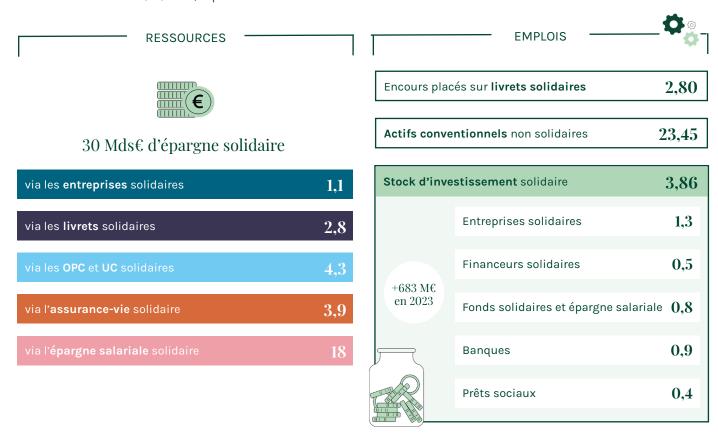
Alors que l'année 2022 a été marquée par une augmentation en demi-teinte, due principalement à des marchés financiers atones, l'année 2023 a été une excellente année pour la finance solidaire. En effet, l'ensemble des produits d'épargne solidaire montre un fort dynamisme.

TENDANCES À RETENIR

- ∠ Les entreprises solidaires ont majoritairement collecté auprès du grand public (+142 M€ de souscriptions nettes), en particulier Lita.co, Habitat et Humanisme, Terre de Liens, 3 Colonnes, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD), Solifap, La Nef et Fermes en Vie.
- Pour ce qui est des produits bancaires solidaires de type livrets et dépôts à terme, l'encours baisse de 8 %, probablement du fait de l'attrait des livrets réglementés dont les taux sont restés à des niveaux élevés.
- La dynamique des OPC solidaires (dont les UC solidaires) est très bonne et contraste avec celle de 2022. Les encours passent de 3,5 Mds€ à 4,3 Mds€ (+22 % ; +800 M€). Les souscriptions nettes restent stables par rapport à l'année dernière et atteignent les +550 M€ et l'effet de marché, négatif en 2022 (-430 M€), est fortement positif en 2023 (+400 M€).
- ∠ L'épargne salariale solidaire connaît une croissance de +17,6 % (+2,7 Mds€) et constitue près de 10 % de l'épargne salariale en France. Sur les FCPE labellisés Finansol, un effet marché de 420 M€ est observé, ainsi qu'une augmentation des souscriptions nettes de 170 M€.
- Les dons aux associations distribués via les produits solidaires passent de 4,8 M€ en 2022 à près de 8,5 M€ en 2023 (+78 %).
- Concernant les emplois, c'est-à-dire ce qui est fait de l'épargne collectée, 683 M€ ont été investis en 2023 (contre 866 M€ en 2022), portant le stock d'investissement à 3,86 Mds€ (contre 3,3 Mds€ à fin 2022).

2023, année de croissance pour la finance solidaire

Données de stock au 31/12/2023, exprimées en milliards d'euros



Ce schéma met en évidence les emplois et les ressources de la finance solidaire en France. Les ressources sont constituées des placements effectués par les épargnants via 3 canaux :

- 🗷 La souscription à des titres émis directement par des entreprises solidaires,
- Les placements via les banques et les compagnies d'assurance,
- L'épargne salariale solidaire.

La somme de ces placements atteint, en 2023, 30 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,8 milliards d'euros' (+14 %) par rapport à l'année précédente. L'épargne solidaire se répartit comme suit : 60 % d'épargne salariale, 37 % d'épargne bancaire et assurantielle et 4 % de souscription directe aux titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau 1 : Évolution de l'encours d'épargne solidaire par canal de souscription (au 31/12, en M€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Var % 2022 - 2023
Épargne collectée par les entreprises solidaires	686	790	908	991	1098	+10,8 %
Actions non cotées	659	745	862	896	987	+10,1 %
Autres placements	28	45	46	95	111	+17,2 %
Épargne bancaire solidaire	4 956	6 887	9 514	10 037	11 013	+9,7 %
Comptes sur livret	2 588	2 288	2 734	2 935	2 660	-9,4 %
Dépôts à terme	144	140	133	120	155	+29 %
OPC et UC solidaires	2 013	2 147	3 198	3 510	4 289	+22,2 %
Contrats d'assurance-vie	211	2 312	3 448	3 472	3 909	+12,6 %
Épargne salariale solidaire	9 700	11 700	14 100	15 300	18 000	+17,6 %
TOTAL	15 342	19 377	24 522	26 328	30 111	+14 %

Pour comparaison, entre 2021 et 2022, cet encours n'avait augmenté que de 1,8 Md€ (+7,3 %). Cette année, la croissance a une nouvelle fois été tirée par celle de l'épargne salariale solidaire, contribuant à plus de 70 % de la croissance totale.

L'encours de l'épargne solidaire représente désormais 0,5 % de l'épargne financière des Français², contre 0,45 % en 2022 et 0,41 % en 2021.

Le stock total d'investissements solidaires atteint les 3,8 milliards d'euros (+17 %), soit un niveau record : 2,5 milliards d'euros proviennent des fonds solidaires, financeurs solidaires et banques, auxquels s'ajoute 1,3 milliard d'euros d'investissement de la part des entreprises solidaires pour leur propre activité (logement social, dépendance, foncier agricole, distribution d'énergie verte...).

²Les placements financiers des ménages français s'élèvent à 6 186 Mds€ au quatrième trimestre 2023 selon la Banque de France.

L'épargne solidaire

L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE



La dynamique de l'épargne salariale solidaire s'accélère en 2023 : les encours augmentent de 2,7 Mds€ (+17,6 %). L'encours des fonds d'épargne salariale solidaire a presque doublé en 5 ans, représentant 18 Mds€ aujourd'hui, contre 9,7 Mds€ en 2019 (avant l'entrée en vigueur de la loi Pacte). L'épargne salariale solidaire constitue 9,5 % de l'épargne salariale totale³.

Sur ces 18 Mds€, seuls 6,4 Mds€ (soit 36 %) correspondent à de l'épargne salariale labellisée Finansol. Ces fonds labellisés connaissent une croissance de leurs encours de 560 M€ (+10 %), dont près de deux tiers dus à l'effet de marché et un tiers à des souscriptions nettes. L'année 2023 contraste avec 2022 pendant laquelle les FCPE solidaires labellisés Finansol avaient subi un effet de marché de -800 M€ et des souscriptions nettes de +130 M€. Cette année, pour les FCPE labellisés, 29 d'entre eux connaissent des

souscriptions nettes positives, et 9 FCPE des souscriptions nettes négatives, pour un total de +170 M€ au total. 36 des 38 FCPE solidaires connaissent un effet de marché positif représentant en tout 420 M€.

L'épargne salariale solidaire a une croissance annuelle moyenne de 27,5 % entre 2003 et 2023, passant de 138 M€ à 18 Mds€. Le nombre de souscripteurs d'épargne salariale solidaire labellisée Finansol est estimé entre 1,1 et 1,3 millions de salariés.

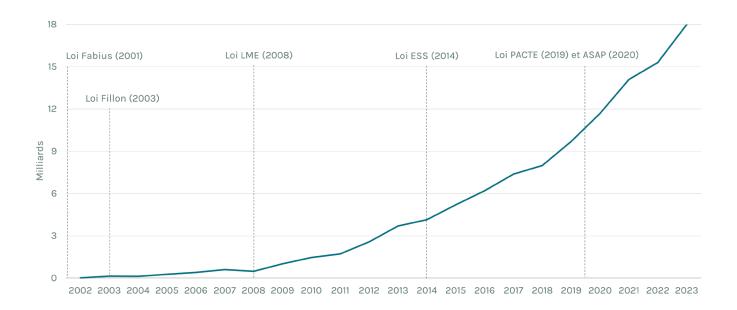
L'épargne salariale solidaire est gérée en France par quelques grands acteurs comme Natixis IM (3,6 Mds€ d'actifs sous gestion, Amundi (2,7 Mds€), BNP Paris AM (2,3 Mds€), Sienna Gestion (1,3 Md€), Crédit Mutuel AM (0,56 Md€), Arkéa IS (0,5 Md€) et Ecofi (0,3 Md€). D'autres acteurs gèrent également de l'épargne salariale solidaire : La Banque Postale AM, Banque de France Gestion, Gay-Lussac Gestion ou encore Ofi Invest AM.



Le regard de Sylvie Peschard, Directrice offre de gestion financière et durabilité chez Natixis Interépargne

« L'épargne salariale est un marché en pleine croissance, bénéficiant d'une règlementation favorable. Son montant a presque doublé en dix ans, et les versements issus de la participation, de l'intéressement, de l'abondement des entreprises ou des versements volontaires croissent chaque année.

Figure 1: Évolution de l'épargne salariale solidaire entre 2002 et 2023 (en Mds€)



Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite est en hausse, en particulier dans les TPE/PME auparavant sous-équipées. De plus, les produits collectifs d'épargne retraite sont boostés par la loi PACTE.

Autre tendance sur ce marché, un fort engouement des épargnants pour l'investissement responsable : selon l'AFG, ces fonds représentent 60 % des encours hors actionnariat salarié à fin juin 2023. Cette tendance se confirme chez Natixis Interépargne : nous collectons aujourd'hui plus sur des fonds ISR que sur des fonds non ISR.

Aujourd'hui, l'un de nos enjeux est d'apporter de la pédagogie aux épargnants en leur offrant des outils et des parcours digitaux simples et fluides. »

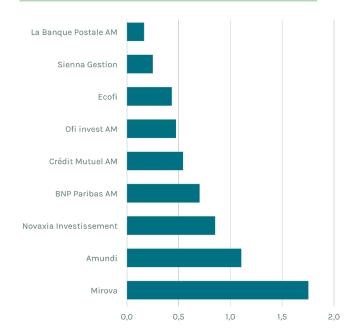
LA GESTION DE FONDS SOLIDAIRES

Les encours des fonds solidaires hors épargne salariale, c'està-dire les fonds solidaires de type FCP, SICAV, UC solidaires distribués via les banques ou assurances, augmentent de 3,5 Mds€ à 4,3 Mds€ (+22 %; +780 M€). Ces fonds ont connu un effet de marché positif de +400 M€, et les souscriptions nettes des épargnants s'élèvent à +550 M€, illustrant le bon dynamisme et l'attractivité de ces fonds.

La grande majorité des acteurs ayant des produits labellisés Finansol ont vu une croissance positive de leurs encours, auxquels se sont ajoutés en 2023 de nouvelles labellisations ou de nouveaux acteurs⁴. Certains acteurs montrent un dynamisme particulier, à l'image de Novaxia qui voit l'encours de son produit Novaxia R augmenter de +200 M€ et qui a labellisé en 2023 le produit Novaxia Vista. La croissance des fonds labellisés par BNP Paribas AM (+55 M€), Mirova (+240 M€), Amundi (+200 M€) ou encore OFI Invest AM (+80 M€) est également à noter.

D'autres acteurs gèrent des fonds solidaires hors épargne salariale : 123 IM, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs, Allianz Global Investors, Arkéa Investment Services, BNP Paribas Real Estate Investment Management, Covéa Finance, Inpulse Investment Manager, Sycomore AM ainsi qu'une dizaine d'autres.

Figure 2 : Encours des fonds solidaires hors épargne salariale (en Mds€, au 31/12/2023)



Les données de la figure 2 comprennent l'ensemble des actifs sous gestion (c'est-à-dire la gestion des actifs non solidaires - la partie « 90 » des fonds dits « 90-10 » - et les actifs solidaires). Le total des actifs retraités est de 4,28 Mds€⁵ (voir Tableau 1). Le stock d'investissement solidaire de ces fonds est estimé à 1 Md€ après soustraction des investissements entre fonds (voir la note méthodologique page 18) et à environ 500 M€ après retraitement final.

Il est à noter que 35 OPC labellisés Finansol sont éligibles aux unités de compte solidaires des contrats d'assurance-vie multi-supports (loi Pacte).

L'ÉPARGNE COLLECTÉE PAR LES ENTREPRISES ET FINANCEURS SOLIDAIRES

L'encours de l'épargne solidaire placée directement dans les entreprises solidaires a crû de +10,8 % en 2023 pour atteindre 1 milliard d'euros^e.

Les entreprises solidaires ont en large majorité connu des souscriptions nettes positives en 2023. Les plus notables sont Habitat et Humanisme (+24 M€), Terre de Liens (+19 M€), 3 Colonnes (+17 M€) et EHD (+11 M€).

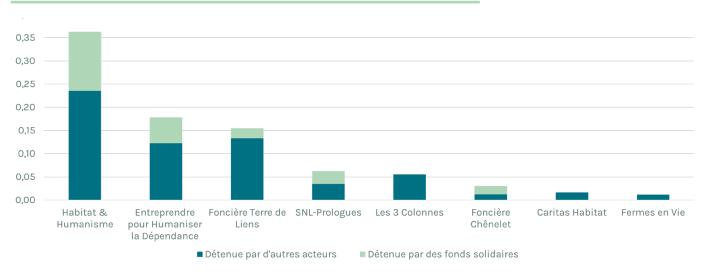
En 2023, le label Finansol a notamment été donné aux fonds suivants : BFT France Solidaire ISR (BFT IM), CM AM Impact First Inclusion (Crédit Mutuel AM), Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire (Ofi Invest AM), Iroko Next, R-Co 4 Change Inclusion & Handicap Equity (Rothschild & Co AM), Novaxia VISTA (Novaxia), Pierre Impact (BNP Paribas Real Estate Investment).
*L'encours total non retraité s'élève à 6,8 Mds&.

[©]L'encours total net s'élève à 1,1 Md€ et l'encours brut à 1,7 Md€. La part des encours détenue par des fonds solidaires est soustraite du montant des encours des entreprises solidaires car déjà comptabilisée dans l'encours des fonds solidaires.

Certains acteurs font montre d'un dynamisme particulier dans leur collecte d'épargne solidaire, notamment la foncière agricole FEVE (Fermes en Vie) qui augmente son capital social grâce à des souscriptions en hausse de +130 %, tout comme Familles Solidaires (+69 %), Habitat et Partage (+68 %) et 3 Colonnes (+43 %).

Les entreprises solidaires, dont les principales sont présentées en Figure 3, ont environ 1,3 Md€ d'investissements solidaires dans leurs projets. Concrètement, ces investissements ont pour but de soutenir leurs propres projets à impact social ou environnemental (création de logements sociaux, action sociale, agriculture biologique, etc.).

Figure 3 : Principales entreprises solidaires par épargne collectée et par type de souscripteurs (en Mds€, au 31/12/2023)



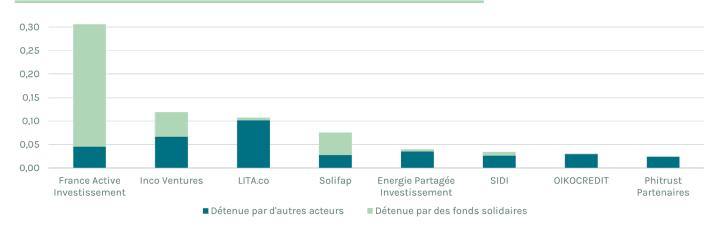
>> INC ? Le point de vue de Jean-Michel Lécuyer, Directeur général d'INCO Ventures

« Je me réjouis de l'évolution très positive en 2023. Les ressources apportées par les épargnants à travers les "10 % solidaires" de cette épargne sont en effet devenues en 20 ans en France, clef pour le financement du développement des entreprises à fort impact social ou environnemental.

INCO Ventures joue dans cet écosystème le rôle d'intermédiaire entre les collecteurs de cette épargne, gestionnaire d'assurance-vie ou d'épargne salariale, et les entreprises socialement innovantes. Nos investissements visent notamment l'amélioration de la vie des personnes handicapées, l'insertion professionnelle des réfugiés, ou l'éducation des enfants défavorisés.

L'année 2023 a été marquée par une forte remontée des taux d'intérêts, et donc des attentes de rendement des épargnants. La composante "solidaire" de cette épargne doit rester "compatible avec la nature de l'activité financée", selon la définition que s'est donnée FAIR – car elle est devenue indispensable au financement de structures socialement innovantes, qui sont (parfois bien seules) en première ligne pour œuvrer au maintien de la cohésion sociale de notre pays. »

Figure 4 : Principaux financeurs solidaires par épargne collectée et par type de souscripteurs (en Mds€, au 31/12/2023)



L'année 2023 a également été bonne pour les financeurs solidaires, grâce à la croissance de leur collecte d'épargne solidaire : +2 % pour France Active, +35 % pour Lita.co, +17 % pour Inco Ventures, +13 % pour Solifap, ou encore +15 % pour Énergie Partagée Investissement.

Les financeurs solidaires régionaux ou locaux comme Herrikoa, Autonomie et Solidarité, Femu Quì, Microfinance solidaire, les Cigales, Garrigue, Lurzaindia, Initiatives pour une Economie Solidaire (léS) ou encore Fadev connaissent une croissance moindre ou restent stables en 2023.

Les financeurs solidaires disposent d'un stock d'investissement solidaire de plus de 500 M€ (montant total de titres détenus par les financeurs solidaires servant à financer des projets socio-environnementaux).



La perspective de Alexandra Payen-Joubert, Secrétaire générale FemuQui Ventures

« "L'appel au plus grand nombre" est au cœur de la charte fondatrice adoptée en 1991, préalablement à la constitution de FemuQui. Cette démarche collective a pour objet depuis plus de 30 ans de contribuer concrètement au développement économique de la Corse en permettant, via la mobilisation de l'épargne populaire et des prises de participations, la création d'entreprises et d'emplois en Corse.

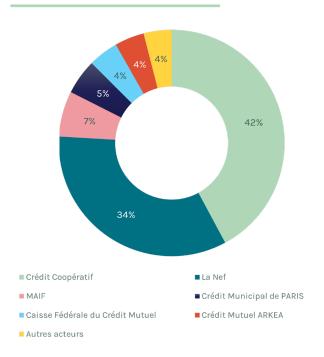
Issue d'un projet visant à créer un cercle économique vertueux, c'est par appel public à l'épargne que FemuQuì est née. Avec la création en 2016 de FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, de nouvelles opportunités d'investissement sont possibles pour un plus grand nombre de personnes, portant à une plus grande échelle la volonté d'origine. Particuliers, entreprises, collectivités et institutionnels contribuent en tant qu'investisseurs aux différentes stratégies déployées. 90 % d'entre eux sont des particuliers, ils représentent 45 % des encours gérés. »

L'ÉPARGNE COLLECTÉE PAR LES LIVRETS SOLIDAIRES

L'évolution de l'encours des produits bancaires traditionnels dans leur ensemble (livrets et comptes à terme) a été négative (-63 M€) en 2023. Dans le détail, les dépôts à terme sont en légère hausse (+34 M€), tandis que les souscriptions nettes des livrets sont en baisse (-98 M€). Cela peut s'expliquer par le fait que les épargnants ont pu déplacer leur épargne vers des produits du même type, légèrement plus attractifs, comme le livret A (+28 Mds€ de collecte en 2023), le LDDS (+11 Mds€) ou encore le Livret d'Epargne Populaire (+20,7 Mds€).

Des livrets solidaires et comptes à terme sont proposés par la Caisse fédérale du Crédit Mutuel, Banque CIC, le Crédit Coopératif, les Crédit Municipaux, Crédit Mutuel Arkea, Crédit Mutuel Océan, La Banque Postale, la MACIF, MAIF et la Nef. Ces acteurs proposent des livrets d'épargne solidaire qui peuvent être des livrets fléchant une partie des encours vers le financement d'entreprises solidaires et de l'ESS (Crédit Coopératif, La Nef) ou sous forme de prêts à des personnes exclues du système bancaire (les livrets et comptes à terme des Crédits Municipaux), des livrets de partage permettant à l'épargnant de reverser ses intérêts sous forme de dons à des associations de son choix (Crédit coopératif, Crédit Mutuel, MAIF, MACIF, Banque CIC, Crédit Mutuel Arkea) ou des livrets mixtes, cumulant les deux mécanismes (par exemple certains produits des crédits Municipaux de Paris, de Toulouse et de Lyon).

Figure 5 : Répartition de l'encours des livrets solidaires par acteurs



Les livrets et comptes à terme solidaires passent de 3 Mds€ d'encours en 2022 à 2,8 Mds en 2023 (-7 %). On constate, notamment, que certains produits du Crédit Coopératif (Livret Agir, le Livret Agir Fondation) et du Crédit Mutuel (Livret d'Epargne pour les Autres) ont subi des baisses notables, alors que d'autres produits de la Nef (Livret Nef), du Crédit Mutuel Arkéa (Livret Solidaire) et des Crédits Municipaux de Paris et Nîmes (comptes à termes) ont connu des hausses significatives. Ainsi, les acteurs proposant des livrets solidaires n'ont pas tous été affectés de la même façon par la hausse des taux de rémunération et particulièrement par la hausse des taux des livrets réglementés et autres livrets (voir Figure 5).

Les banques proposant des produits solidaires ont un stock d'investissements solidaire de 890 M€ fléchés vers des acteurs de l'ESS (via les livrets du Crédit Coopératif et la Nef) et 360 M€ de prêts sociaux (via les crédits Municipaux) fléchés vers des personnes exclues du système bancaire et financier. Ils permettent également le versement de 7,7 M€ de dons en 2023 (voir Tableau 2).

L'ÉPARGNE DE PARTAGE

L'épargne de partage consiste, pour l'épargnant, à faire don de tout ou partie des revenus de son placement à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou environnemental. Le mécanisme de partage se retrouve également dans certains fonds solidaires : les gérants de fonds peuvent reverser une partie de la performance ou des frais de gestion sous forme de dons à des associations.

En 2023, l'encours de l'épargne de partage baisse de 13 % par rapport à 2022, passant de 2,1 Mds€ à 1,8 Md€. Néanmoins, les dons connaissent, quant à eux, une croissance de +78 %, le niveau de dons le plus élevé depuis 2014 (voir Figure 6).

Tableau 2 : Évolution de l'épargne de partage et des dons par type de produit

	20)23	2022		
Catégorie	Dons	Encours	Dons	Encours	
OPC	0,8 M€	236 M€	0,8 M€	211 M€	
Livret	7,2 M€	1604 M€	3,1 M€	1717 M€	
Option de partage	0,5 M€	18 M€	0,9 M€	195 M€	
TOTAL	8,5 M€	1858 M€	4,8 M€	2123 M€	

Parmi les principaux gérants d'épargne de partage, seuls le Crédit Mutuel Arkéa et Amundi voient une croissance de leurs produits (respectivement +29 % et +1 %). Le Crédit Coopératif, MAIF et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel connaissent, quant à eux et ce malgré une bonne activité, une baisse par rapport à 2022 (respectivement de -4 %, -5 % et -31 %).

Ces baisses observées s'expliquent par un contexte particulier en 2023 : certains livrets de partage solidaire ont des taux parfois inférieurs à 1 %, alors que ceux de l'épargne réglementée (Livret A, Livret Jeune et Livret de Développement durable et Solidaire) sont de 3 % au minimum⁸. Cependant, selon les acteurs, la tendance s'est renversée considérablement pour l'année 2024 dès les quatre premiers mois.

En revanche, les dons effectués via les livrets de partage ont connu une augmentation exceptionnelle en 2023 et atteignent un montant de 8,5 M€ (dont 7,2 M€ pour les livrets de partage, 0,8 M€ pour les OPC et 0,5 M€ pour l'option de partage).

En effet, de 2014 à 2020, une tendance à la baisse s'était installée (passant de 5,7 M€ à 3,9 M€), notamment due à l'évolution des taux de rémunération des produits de partage, puis les dons étaient repartis à la hausse à partir de 2021, allant de pair avec une collecte très significative. En 2023, la hausse des taux d'intérêt et la performance des fonds de partage ont permis cette augmentation significative.

Le Crédit Coopératif reste la banque ayant reversé le plus de dons à des associations (4,4 M€) et propose le produit ayant reversé le plus de dons : le livret Agir (2,6 M€ de dons).

En 2023, les 10 associations à avoir reçu le plus de dons des produits de partage labellisés Finansol évoluent par rapport à 2022 (voir Tableau 4).

^{&#}x27;Selon les critères du label Finansol, un placement de partage est un produit d'épargne dont le souscripteur reverse, sous forme de don à un organisme solidaire, au moins 25% des revenus générés. L'épargne de partage ne doit pas être confondue avec le « produit-partage » (ou promotion-partage), qui désigne un partenariat entre une entreprise et une ONG, portant sur un produit ou service en particulier.

Figure 6: Dons aux associations provenant des produits de partage (2014-2023) en M€

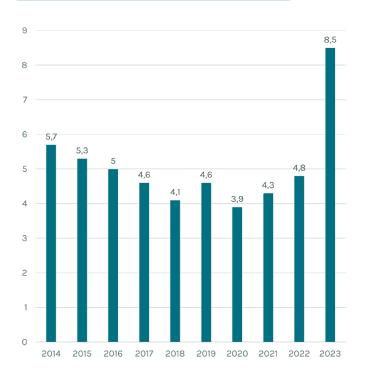


Tableau 3: Les principaux acteurs de l'épargne de partage

	Encours produits de partage		
Structures	2023	2022	
Crédit Coopératif	1089 M€	1139 M€	
MAIF	183 M€	194 M€	
Amundi	135 M€	134 M€	
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	121 M€	174 M€	
Crédit Mutuel ARKEA	119 M€	92 M€	

Tableau 4: Les 10 associations recevant le plus de dons en 2023

Associations	Montants des dons
Habitat et Humanisme	1,46 M€
Terre et Humanisme	0,44 M€
Croix-Rouge Française	0,37 M€
CCFD-Terre Solidaire	0,35 M€
Secours populaire	0,31 M€
Médecins du Monde	0,30 M€
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	0,30 M€
France Nature Environnement	0,28 M€
Action contre la faim	0,28 M€
Associations Petits Princes	0,28 M€



L'éclairage de Loïc Dano, Responsable produits épargne, assurance-vie et offres de gestion de patrimoine à MAIF

« Dans un contexte de marché où l'épargne réglementée a bénéficié de taux de rémunération revus à la hausse pour répondre à l'inflation, notre livret de partage a souffert de cette concurrence mais a plutôt bien résisté : le nombre d'ouvertures a compensé à peu d'unités près le nombre de fermetures pour conserver un stock de livrets suffisamment stable. Cependant, même si nos encours ont baissé, nos dons ont sensiblement augmenté grâce à notre décision de relever notre taux de rémunération sur la période pour à la fois demeurer suffisamment attractif et soutenir convenablement dans leurs actions nos associations partenaires. »

Les investissements solidaires

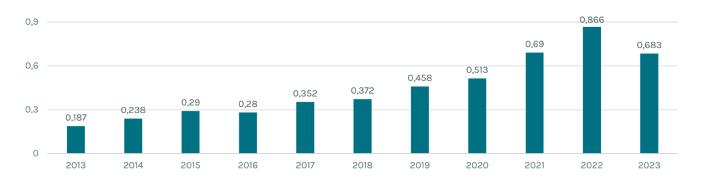
En 2023, les acteurs de la finance solidaire ont investi 683 M€, portant ainsi le stock d'investissement total à 3,86 Mds€ (les investissements de l'année venant s'ajouter aux investissements des années passées). Ce flux de 2023 est inférieur de 21 % à celui de 2022, pour cause d'une activité moins importante, notamment des fonds solidaires et des banques.

Tableau 5 : Évolution du stock d'investissement solidaire en 2023

Stock d'investissement solidaire 2022	Flux 2023	Désinvestissement et fin d'investissement	Stock d'investissement solidaire 2023	
3,37 Mds€	0,683 Md€	-0,198 Md€	3,86 Mds€	

Le fonctionnement de l'investissement solidaire est simple (voir Tableau 5): il est possible de passer du stock de 2022 au stock de 2023 en ajoutant le flux de 2023. Cependant, des financements arrivent à terme (obligations, billets à ordre etc.), certains fonds ou financeurs solidaires désinvestissent et les valeurs de certains actifs peuvent sensiblement changer. Si l'on additionne le stock d'investissement solidaires de 2022 avec les flux de 2023 et en considérant les effets décrits précédemment, nous obtenons le stock de 2023.

Figure 7 : Évolution du flux d'investissement solidaire entre 2013 et 2023 (en Mds€)



La figure 7 illustre l'évolution du flux d'investissement solidaire, en millions d'euros, sur une période allant de 2013 à 2023 : le flux d'investissements connait une croissance annuelle moyenne de 12 %.

L'année 2022 a été particulière, les investissements solidaires atteignant 866 M€. Cela peut s'expliquer par la sortie de la crise sanitaire due au Covid-19 induisant un niveau d'épargne record, la nécessité pour les financeurs et fonds solidaires d'investir et enfin le besoin en financement des entreprises solidaires durant cette période.

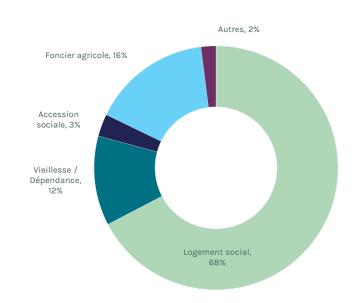
LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

Les entreprises solidaires utilisent les ressources issues de l'épargne solidaire, collectées auprès des épargnants et des investisseurs institutionnels, pour réaliser des investissements destinés à mettre en œuvre leur mission sociale. En 2023, ces entreprises solidaires ont investi 143 M€, contre 154 M€ en 2022.

Cette baisse est en grande partie due à une contraction dans le secteur « vieillesse/dépendance », où les investissements sont passés de 38 M€ à 17 M€. En revanche, les données restent relativement stables depuis l'année dernière pour le secteur du logement social atteignant 97 M€. Les entreprises solidaires ont relogé 2 100 nouvelles personnes en 2023.

L'investissement provenant du foncier agricole connait une hausse de 62 % du flux par rapport à l'année dernière pour atteindre les 22 M€, cette hausse étant notamment portée par les foncières Fermes en Vie (+6 M€) et Terre de Liens (+2,6 M€). Les acteurs du foncier agricole ont, en 2023, contribué à convertir 2 600 hectares en agriculture biologiques et ont soutenu 180 agriculteurs supplémentaires.

Figure 8 : Activité des entreprises solidaires





L'analyse de Vincent Kraus, Directeur général de FEVE

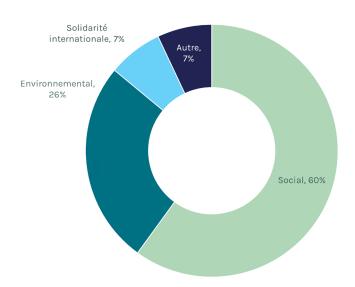
« En 2023, notre foncière solidaire a pu récolter 7 millions d'euros, doublant le montant de 2022. Le nombre d'investisseurs et d'investisseuses qui ont rejoint notre communauté a également doublé. Une fin d'année intense en investissement nous a permis d'atteindre nos objectifs et de pouvoir financer 11 fermes pendant l'année, réalisant ainsi le rêve d'installation de 18 agriculteurs et agricultrices pour contribuer au renouvellement des générations de l'agriculture française. À travers nos actions, nous constatons un intérêt croissant pour la finance solidaire : chacun a ses motivations, mais placer leur épargne de manière responsable a toujours une place dans leurs préoccupations. Tous semblent contents d'allier rentabilité et impact social et environnemental. Nous avons à cœur d'apporter beaucoup de transparence et d'humanité dans le placement financier proposé par FEVE, ce qui plaît énormément puisque près de 70 % de nos investisseurs des années précédentes ont réinvesti en 2023. »

LES INVESTISSEMENTS DES FINANCEURS SOLIDAIRES, BANQUES ET FONDS SOLIDAIRES

En 2023, les financeurs solidaires, fonds et banques ont réalisé 540 M€ de financements majoritairement dirigés vers les activités à impact social et écologique aux niveaux national et international, contre 712 M€ en 2022 (-32 %). Une baisse de 31 % du flux d'investissement solidaire provenant des fonds solidaires (FCP, FPS) est enregistrée entre ces deux années (passant de 218 M€ à 166 M€). De plus, les acteurs bancaires (la Nef, Crédit Coopératif) qui redirigent leur épargne solidaire vers des entreprises de l'ESS ont moins investi, avec une baisse de 41 % du flux d'investissement par rapport à l'année précédente (passant de 331 M€ à 197 M€). Les Crédits Municipaux réalisent des investissements à hauteur de 21 M€ contre 28 M€ en 2022 (-25 %). Les financeurs solidaires comme France Active. Lita.co. Inco Ventures. Herrikoa. léS, Femu Qui ou encore Autonomie et Solidarité enregistrent un flux d'investissement de 126 M€ (+30 %). Enfin, les financeurs solidaires dédiés aux PFD voient leurs investissements baisser passant de 38 M€ en 2022 à 30 M€ en 2023 (-21 %).

De manière similaire à l'année 2022, les investissements les plus importants se situent dans le secteur social pour 2023 et ce, malgré une légère baisse des financements sociaux (qui passent de 54 % à 60 % du total des financements).

Figure 9 : Répartition du flux d'investissement solidaire des financeurs solidaires par utilité sociale



Les sous-catégories majoritaires dans le secteur social restent l'accès au logement très social ainsi que l'action sanitaire et sociale. L'investissement dans des projets solidaires qui ont pour but l'accès aux « transports/mobilité » a augmenté significativement cette année, passant de 8,61 M€ en 2022 à 53,22 M€ en 2023. De plus, la sous-catégorie « Cohésion territoriale et économie de proximité » a été ajoutée et représente 24,93 M€ en 2023, soit 4 % du secteur social.

Le secteur environnemental représente 26 % du total des financements, le financement des énergies renouvelables et des filières biologiques constituant la majeure partie de ce secteur.

Enfin, les financements d'entreprises à l'étranger ou dans des entreprises françaises opérant à l'étranger, sont en majorité catégorisés en « Solidarité internationale » à l'exception de quelques financements catégorisés dans « Autres ». Les financements à l'étranger représentent 7 % du total des flux d'investissement en 2023, stables par rapport à l'année précédente.

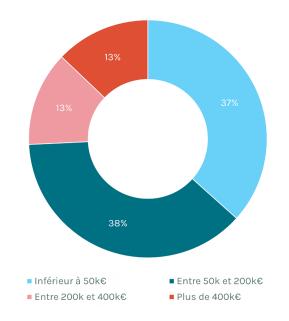
La figure 10 illustre la répartition des tickets de financements réalisés par les fonds, banques, et financeurs solidaires en 2023. Nous comptons 1670 (dont 1470 en retirant les entreprises financées plusieurs fois) investissements, la majorité étant des financements compris entre 50 k€ et 200 k€ (38 %) et des financements inférieurs à 50 k€.

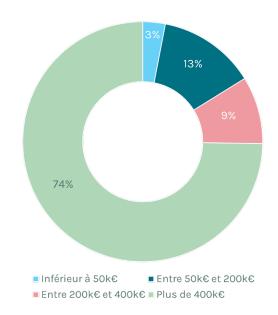
Les financements d'entreprises solidaires sont en grande majorité des tickets de plus de 400 k€ (74 %), réalisés notamment par Amundi, le Crédit Coopératif, La Nef ou encore Lita.co.

Les tickets d'investissements compris entre 50 k€ et 400 k€ représentent 22 % des investissement (par des acteurs comme le Crédit Coopératif, France Active, Inco Ventures, La Nef ou encore Lita.co). Les tickets inférieurs à 50 k€ sont minoritaires (3 %), rassemblant les Cigales, le Crédit Coopératif, France Active et la Nef.

Figure 10 : Répartition des financements par ticket de financement - en nombre de tickets

Figure 11 : Répartition des financements par ticket de financement - en volume





Note méthodologique

PÉRIMÈTRE

Les données présentées dans le Zoom sur la finance solidaire portent sur un périmètre comprenant l'ensemble des produits d'épargne labellisés Finansol, ainsi que sur des produits solidaires non labellisés (essentiellement les produits d'épargne salariale) mais qui correspondent toutefois au périmètre de la finance solidaire. Pour ce qui est des produits labellisés, les gérants et distributeurs reçoivent chaque année un questionnaire adapté. Ce questionnaire nous renseigne sur les encours, les souscripteurs, le stock d'investissement solidaire et sa ventilation, ainsi que les nouveaux investissements solidaires effectués durant l'année. Cette collecte de données a été faite sur 187 produits en 2024 pour l'année 2023.



Par ailleurs, les fonds d'épargne salariale solidaire non labellisés Finansol sont intégrés à partir des données publiées par l'Association Française de Gestion (AFG). En 2023, la majorité des fonds d'épargne salariale solidaire n'étaient pas labellisée Finansol.

RETRAITEMENT DES DONNÉES

La juste comptabilisation du montant des encours des produits solidaires est devenue le principal enjeu lors du traitement des données. Dans la finance solidaire, les fonds ont tendance à investir les uns dans les autres. Par exemple un fonds d'épargne salariale, pour devenir solidaire, peut avoir le choix entre investir dans une entreprise solidaire, investir dans un fonds qui est lui-même solidaire, ou faire les deux. Il est donc nécessaire de repérer les investissements « croisés » entre les fonds, pour ne pas compter deux fois des actifs sous gestion.

Par exemple, si un fonds « 90-10 » de 100 M€ investi 10 M€ dans un FPS solidaire qui lui-même investit dans des entreprises solidaires, alors ces 10 M€ ne seront pas comptés 2 fois.

Il en va de même pour l'encours des titres de capital des entreprises solidaires : si des fonds solidaires investissent dans des entreprises solidaires, alors la somme de l'investissement est retranchée de l'encours du titre émis par l'entreprise solidaire. Exemple : l'entreprise solidaire A déclare que 50 millions d'euros de son capital est détenu par des fonds solidaires, alors cette somme est soustraite, car déjà comptée dans l'encours des fonds solidaires.

Ces opérations de retranchement sont effectuées pour les encours, pour le stock d'investissement solidaire ainsi que pour le flux d'investissement solidaire. Pour le stock et le flux, en plus de la soustraction des investissements croisés, nous soustrayons également les investissements dans les actions d'entreprises solidaires labellisés.

AFG	Association Française de la Gestion financière.	ISR	Investissement Socialement Responsable - Méthode de sélection des entreprises cotées sur
ASAP (loi)	Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (2020) - Cette loi contient plusieurs mesures destinées à faciliter la mise en place de dispositifs d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE) dans les petites entreprises		les marchés financiers en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental.
	et à les sécuriser.	LME	Loi de Modernisation de l'Économie (2008) – Dans la finance solidaire, cette loi est évoquée pour
BAO	Billet à ordre – outil de financement utilisé dans la finance solidaire. Cet outil de dette permet aux entreprises de couvrir leurs besoins en fonds de roulement et sont émis par les entreprises pour des maturités allant de quelques mois à		faire référence à l'obligation de présenter un fonds solidaire dans les plans d'épargne entreprise, plans d'épargne inter-entreprises ainsi que dans les plans d'épargne groupe.
ESS	plusieurs années. Économie Sociale et Solidaire – Ensemble des	OPC	Organismes de placements collectifs - Véhicules financiers pouvant prendre beaucoup de formes différentes : FCPE, FCP, SICAV, FIP
	entreprises, organisations et activités définies par la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS (Art. 1 et Art 2.), c'est-à-dire des coopératives, mutuelles, fondations, une partie des associations, ainsi que des entreprises sous statut commercial mais respectant les principes de l'ESS.	PACTE (loi)	Loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises – Dans la finance solidaire, cette loi fait référence à l'obligation pour les compagnies d'assurance de proposer, à partir du 1er janvier 2022, une Unité de Compte solidaire dans les options d'assurance-vie.
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale – Agrément public défini par la loi de 2014 sur l'ESS ainsi que par l'article L3332-17-1 du code du travail.	PEE	Le Plan d'épargne entreprise est un système collectif d'épargne qui permet aux salariés (et aux
FCP	Fonds Commun de Placement – Forme de véhicule d'investissement destinée aux		dirigeants des petites entreprises) d'acheter des valeurs mobilières avec l'aide de l'entreprise.
	investisseurs via une banque ou une mutuelle.	Service d'intérêt	Option permettant à un épargnant disposant d'un livret solidaire de donner tout ou partie de ses
FCPE	Fonds Commun de Placement d'Entreprise – Forme de véhicule d'investissement destiné		intérêts à des associations.
	aux salariés d'une entreprise via un dispositif d'épargne salariale.	SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable – Forme d'OPC destinée aux épargnants/ investisseurs via une banque ou une mutuelle.
FCPR	Un fonds Commun de Placement à Risques est un organisme de placement dont au moins 50 % des titres sont investis en titres d'entreprises non cotées en bourse.	UC solidaire	Une assurance vie en unité de compte est un contrat permettant d'investir son épargne sur différents supports financiers. Une UC solidaire permet d'investir, via son assurance vie, dans des
FPS	Fonds Professionnel Spécialisé – Véhicules d'investissement destinés aux investisseurs professionnels, ils sont utilisés dans la finance solidaire pour concentrer l'investissement solidaire et permettent aux fonds 90/10 de déléguer leur gestion solidaire.		fonds solidaires dont 5 à 10 % de l'actif est investi dans des entreprises solidaires.

Table des figures et tableaux

Tableau 1 : Évolution de l'encours d'épargne solidaire par canal de souscription (au 31/12, en M€)	6
Tableau 2 : Évolution de l'épargne de partage et des dons par type de produit	12
Tableau 3 : Les principaux acteurs de l'épargne de partage	13
Tableau 4 : Les 10 associations recevant le plus de dons en 2023	13
Tableau 5 : Évolution du stock d'investissement solidaire en 2023	14
Figure 1 : Évolution de l'épargne salariale solidaire entre 2002 et 2023 (en Mds€)	7
Figure 2 : Encours des fonds solidaires hors épargne salariale (en Mds€, au 31/12/2023)	8
Figure 3 : Principales entreprises solidaires par épargne collectée et par type de souscripteurs (en Mds€, au 31/12/2023)	9
Figure 4 : Principaux financeurs solidaires par épargne collectée et par type de souscripteurs (en Mds€, au 31/12/2023)	10
Figure 5 : Répartition de l'encours des livrets solidaires par acteurs	11
Figure 6 : Dons aux associations provenant des produits de partage (2014-2023) en M€	13
Figure 7 : Évolution du flux d'investissement solidaire entre 2013 et 2023 (en Mds€)	14
Figure 8 : Activité des entreprises solidaires	15
Figure 9 : Répartition du flux d'investissement solidaire des financeurs solidaires par utilité sociale	16
Figure 10 : Répartition des financements par ticket de financement – en nombre de tickets	17
Figure 11 : Répartition des financements par ticket de financement - en volume	17







finance-fair.org

- (7) /FAIR.label.finansol
- **№** @Label_Finansol
- in /company/fair-label-finansol
- @ @label.finansol





Liberté Égalité Fraternité